ANNÉE UNIVERSITAIRE
2026-2027

Master Urbanisme et Aménagement

MENTION : POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LITTORAL

2ÈME ANNÉE

GUIDE DES ÉTUDES

Responsable du Master 2
Thomas WATTEZ (dir-master-paul-dk@univ-littoral.fr)

Président du jury du Master 2
Olivier COHEN (dir-master-paul-dk@univ-littoral.fr)

Secrétariat pédagogique
Karine VERMERSCH (sec-master-paul-dk@univ-littoral.fr)
Téléphone : 03.28.23.68.83

Adresse :
Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Horaires du secrétariat :
Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h
Vendredi : 8h30 - 11h30

Site web du Master : http://master-paul.univ-littoral.fr

Emploi du temps en ligne : http://edt.univ-littoral.fr/public

Plan du guide des études :

1. Introduction 3
2. Calendrier 4
3. Équipe pédagogique 5
4. Programme de l'année 6
5. Descriptif des cours 7
6. Modalités de contrôle des connaissances 35

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Le Master PAUL forme des professionnels capables de maîtriser toutes les étapes de la chaîne d'élaboration des programmes et projets territoriaux : définition d'objectifs, élaboration de diagnostics, conception, programmation, mise en œuvre et évaluation de projets. Ces programmes et projets territoriaux relèvent de plusieurs champs et domaines d'action publique : urbain, environnemental, social, touristique, culturel, etc. Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires, qui ont besoin d'une bonne culture générale et d'une solide culture technique spécifique.

1.2. Les partenaires

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stage, proposent des sujets d'étude (projet tuteuré en M1 et ateliers littoral et urbain en M2) et permettent à certains de leurs personnels de participer directement aux enseignements du Master. Ces organisations sont à la fois locales (Côte d'Opale), régionales (Hauts de France) mais également nationales et internationales. La formation profite en effet, du fait de sa situation géographique et de son attache au labo TVES, de contacts avec la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

1.3 Débouchés

Le Master offre des débouchés professionnels dans les collectivités territoriales (municipalités, intercommunalités, départements, régions), les services de l'État (Services maritimes, DDT[M], DREAL…), les offices publics d'aménagement (agences d'urbanisme, syndicats mixtes…), les sociétés d'économie mixte (d'aménagements, de logement, de transports…), les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral, les grands équipements culturels, etc.

Le Master PAUL permet aussi à ceux qui en auraient la volonté de poursuivre leurs études par un doctorat en Urbanisme et Aménagement. Dans ce cas, il est néanmoins recommandé de prévoir son stage de M2 dans un laboratoire universitaire et de s'informer sur les possibilités de financement de thèse (Région, PMCO, ADEME, etc.).

2. Calendrier

Prérentrée : jeudi 3 septembre 2026 à 14h (salle 2401)
Semestre 1 : Du lundi 7 septembre au samedi 12 décembre 2026
Semaine d'interruption pédagogique : du lundi 26 octobre au dimanche 1 novembre 2026
Examens du premier semestre (commun EGEDD) : du 14 au 18 décembre 2026
Préparation soutenance d'ateliers : semaine du 9 décembre 2026
Soutenance Intermédiaires d'ateliers : Vendredi 11 décembre 2026
Congés de Noël : du 19 décembre 2025 au dimanche 3 janvier 2027
Voyage d'études : Semaine du 1er au 6 Février 2027
Jury semestre 1 : semaine 9
CPP semestre 1 : semaine 9
Semestre 2 : Du lundi 4 janvier au vendredi 3 avril 2027.
Semaine d'interruption pédagogique : du 27 février au 8 mars 2027.
Soutenances d'ateliers : jeudi 19 mars 2027
CPP semestre 2 : vendredi 20 mars 2027
Examens (commun EGEDD) : du 30 mars au 3 avril 2027.
Stage : du 6 avril 2026 au vendredi 25 juin 2027. Le stage ne peut pas se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Date limite de remise du mémoire au secrétariat (dépôt sur MOODLE) : 10 jours avant la soutenance (18 juin 2027). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.
Les exemplaires papier pourront être fournis à la demande des lecteurs. Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.
Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat (compilatio).

Soutenance du mémoire (session 1) : 29 et 30 juin 2027
Jury du semestre 2 et de l'année, session 1 : semaine 26.
Inscription aux examens obligatoire : jusqu'au 5 juillet 2027
Session 2 : du 25 août au 27 août 2027
Soutenance du mémoire (session 2) : 31 août et 1er septembre 2027

Date limite de remise du mémoire au secrétariat (dépôt sur MOODLE) : 10 jours avant la soutenance (21 août 2027). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.
Les exemplaires papier pourront être fournis à la demande des lecteurs. Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.
Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat (compilatio).

Jury session 2 : 2 septembre 2027

3. Équipe pédagogique

BEAUBOIS-JUDE Arthur, Cartographe indépendant

BEAURAIN Philippe. Responsable du service Achats et Marchés Publics, ULCO.

BOISSONADE Jérôme. MCF HDR en Sociologie, ULCO, Laboratoire LAVUE.

COHEN Olivier. MCF Géographie, ULCO, Laboratoire LOG.

DOBRONIAK Christine – Chargée stratégies durables et biodiversité, Département Management de l'environnement, Grand Port Maritime de Dunkerque

EVRARD Marie. Chargée de mission Service Public Universel des Besoins Essentiels, Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque.

FAVRE-GILLY Alexis. Chargé de mission participation des habitants, démocratie locale et éducation populaire, Ville de Dunkerque.

FRÈRE Séverine. PU en Aménagement et urbanisme, ULCO, Laboratoire TVES

GREUEZ Corentin, Responsable d'équipe – Urbaniste, ADULM

HOTTIN Gaelle. Communauté Urbaine de Dunkerque

JACOB Amélie. Chargée de mission auprès du directeur général des ressources – CUD.

JOAN Jean-Marc. MCF Géographie, ULCO, Directeur du Département, Laboratoire TVES

LANNOY Lucie. Responsable du Service Application du Droit des Sols, Direction générale des services techniques, Ville de Calais.

LO PRETE Mariantonia. MCF, géographie et aménagement du territoire, ULCO, Laboratoire TVES

LOUVET Michel. Enseignant en anglais, ULCO Dunkerque

MARTINSH Kristina. Urbaniste, agence d'urbanisme de la région Flandre Dunkerque

PHILIPENKO Xenia. MCF Géographie, ULCO, Laboratoire TVES

PYNTE Emilie. Pôle Commande Publique, Communauté Urbaine de Dunkerque.

WATTEZ Thomas. Professeur associé ULCO, Urbaniste, gérant de COREM Assistance urbaine

4. Programme de l'année

Semestre 9

***Unités d'enseignement* et matières**	**Enseignants**	**H**	**ECTS**
UE 7 : Élaborer conduire et évaluer			**16**
7.1. Gestion des risques sur les territoires littoraux	O. Cohen	15	2
7.2. Espaces urbano-portuaires et patrimonialisation	M. Lo Prete / T. Wattez	15	2
7.3. Habitat et environnement	J. Boissonade	20	2
7.4. Politique du logement	C. Greuez	15	2
7.5. Marchés publics	P. Beaurain & E. Pynte	15	2
7.6. Urbanisme opérationnel	L. Lannoy	15	2
7.7. Gouvernance urbaine et participation	M. Evrard & A. Favre-Gilly	15	2
7.8. Évaluation des politiques publiques	C. Dobroniak	15	2
UE 8 : Chercher et aider à la décision			**11**
8.1. Atelier II (1ère partie)	T. Wattez	15	-
8.2. Maîtrise d'ouvrage et projet de territoire	G. Hottin	15	2
8.3. Représentations du projet d'aménagement I	A. Beaubois-Jude	20	2
8.4. Préparation concours fonction publique territoriale	S. Frère & A. Jacob	15	2
8.5. Projet professionnel personnel #5	K. Martinsh	20	3
8.6. Séminaire « préparation au voyage d'études »	T. Wattez	15	2
UE 9 : Lansad	G. Capelle / M. Louvet	25	**3**

Semestre 10

***Unités d'enseignement* et matières**	**Enseignants**	**H**	**ECTS**
UE 10 : Professionnaliser			**30**
10.1. Atelier II (2ème partie)	T. Wattez	15	2
10.2. Interprétation des données produites en atelier	T. Wattez	6	2
10.3. Représentations du projet d'aménagement I	A. Beaubois-Jude	10	3
10.4. Méthodologie de projet	C. Dobroniak	20	3
10.5. Cas pratiques : prospective et scenarii d'adaptation	O. Cohen, X.Philippenko	20	3
10.6. Enjeux méthodologiques du mémoire et IA	J. Boissonade	6	-
10.7. Stage de 5 à 6 mois			13
10.8. Initiation à la recherche	J. Boissonade	12	1

5. Descriptif des cours

Sauf indication contraire, les modalités d'examen de la session 2
sont identiques à celles de la session 1.

UE 7 : Élaborer, conduire et évaluer

7.1. Gestion des risques sur les territoires littoraux

Responsable
Olivier COHEN (olivier.cohen@univ-littoral.fr)

Objectifs
Comprendre la gestion des risques littoraux, en France principalement. Le cours aborde cette gestion de la détection et l'alerte quant aux aléas littoraux, la planification territoriale en fonction de ces aléas (ex. Plans de Prévention des Risques Littoraux), jusqu'à la réaction après la réalisation d'un de ces aléas (arrêtés de catastrophe naturelle, Plans Communaux de Sauvegarde).

Compétences délivrées
Connaissances fondamentales : comprendre comment la notion de risque est appliquée à l'aménagement du littoral ; comprendre la structure d'un projet de gestion du risque et son fonctionnement.

Plan
I. Les principaux aléas littoraux
II. Les grands types de stratégie d'aménagement face aux aléas littoraux
III. La gestion des risques littoraux en France

Bibliographie
Baldi, I et al., 2018. *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*. Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 368 p..
Davidson-Arnott, R., 2010. *Introduction to coastal processes and geomorphology*. Cambridge University Press, Cambridge, 442 p.
Lemaire, D. (éd.), 2005. *Les risques climatiques*. Belin, collect. Sup., Paris, 224 p.
Masselink, G., Hughes, M. & Knight, J., 2011. *Introduction to Coastal Processes and Geomorphology*. Hodder Education, 416 p.
Paskoff, R., 2010. *Les littoraux ; impacts des aménagements sur leur évolution*. A. Colin, Paris, 260 p.
Saffache, P., 2003. *Dictionnaire de géographie de la mer et des littoraux*. Ibis rouge éditions, Martinique, 102 p.
Verger, F., 2009. *Zones humides du littoral français*. Belin, Paris, 448 p.
Articles scientifiques de la littérature internationale

Modalités d'évaluation
Examen écrit

7.2. Espaces urbano-portuaires et patrimonialisation

Responsables
Thomas WATTEZ (thomas.wattez@univ-littoral.fr)
Mariantonia LO PRETE (Mariantonia.Lo-Prete@univ-littoral.fr)

Objectifs
Le cours a pour objectif de s'intéresser à la relation du port avec son environnement dans les villes marquées par le développement d'un port de commerce. Le but est de comprendre :
- Comment la relation entre la ville et le port s'est construite au fil du temps et pourquoi depuis 50 ans, l'évolution de ces deux espaces oblige à repenser leur lien.
- Comment la globalisation actuelle, les mutations portuaires qui en découlent et la perception du littoral redessinent en profondeur cette relation.
- Comment la reconversion des friches portuaires et la question de la patrimonialisation permet de recomposer le lien entre la ville et le port.

Plan
1. L'organisation et l'évolution spatiale d'un port de commerce et son imbrication avec l'environnement.
2. Afin de sensibiliser les étudiant.e.s à l'analyse du développement des activités maritimes et portuaires conjointement au territoire où se situent les infrastructures et où se déploient les activités, le cours s'appuie sur des articles et sur un atelier participatif intitulé « Mon port pour demain » qui sera animé par le biais d'une maquette interactive de port imaginaire.
3. Du triptyque portuaire aux espaces portuaires délaissés.
4. Un système urbano-portuaire ancien et une mutation des places portuaires qui commence dès le XIXe.
5. Les grands projets de reconversion et leurs enjeux.

Des sorties sur le terrain et des études de cas viendront illustrer la théorie.

Bibliographie
Distribuée lors des séances.

Modalités d'évaluation
Contrôle continu

7.3. Habitat et environnement (commun EGEDD)

Responsable
Jérôme BOISSONADE (jerome.boissonade@univ-littoral.fr)

Objectifs :
Dans ce cours, nous nous intéressons essentiellement à la production urbaine, architecturale, technique et politique de l'habitat et de la ville dites "durables" ou en "transition" et à leurs rapports avec les enjeux environnementaux et les pratiques habitantes et citoyennes. Le développement durable et les politiques de transition sont régulièrement déclinés en termes de ville durable et d'habitat durable et, plus récemment, dans une multitude d'appellations qui montrent la difficulté à affronter les bouleversements environnementaux actuels, à la fois dans leurs relations systémiques, mais aussi dans la diversité de leurs conséquences pratiques. Ces termes servent avant tout à faire "travailler" ensemble des acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) aux intérêts très différents. Qu'il s'agisse d'un écoquartier durable ou d'une maison écologique, les objets urbains semblent mesurables, circonscrits, produits et pratiqués par un nombre d'acteurs limités. Pourtant, "l'effet rebond" montre que même sur de tels objets, les anticipations peuvent relever du château de cartes économique, social et/ou environnemental. Pour réaliser de tels objets urbains, il s'agit donc de surmonter de nombreux problèmes, de leur "production" à leur "consommation", en interrogeant les politiques publiques qui sont censées assurer leur développement.

Comment pourrait-on aider à la décision les acteurs concernés, afin qu'ils intègrent au mieux les problèmes sociaux et environnementaux liés à la réalisation de projets d'habitat ? C'est ce à quoi s'attache l'atelier qui posera la question de la conception, qui reste le plus souvent une boite noire pour les acteurs de la ville durable ou en transition, alors qu'elle est essentielle pour agir collectivement au plus près des milieux et surmonter les problèmes posés.

Introduction

1. Vers le développement durable
2. Habitat et environnement : contexte
3. Habitat et environnement : enjeux
4. Habitat et environnement : leviers d'action

A. Les modèles de la ville durable

1. L'hygiénisme (milieu du 19ème siècle)
2. La cité-jardin (1902)
3. La charte d'Athènes (1933)
4. L'École de Chicago ou l'écologie urbaine (début 20ème siècle)
5. La Charte d'Aalborg (1994)
6. La ville durable : une rupture partielle

B. Vers l'architecture durable

1. Des origines oubliées : L'architecture vernaculaire
2. Les années 40-60 ou l'époque des pionniers
3. Les recherches des années 1970-80 sur l'enveloppe du bâtiment

Question à propos de la conception (1) : Quelles postures pour les concepteurs ?

4. Les années 90-2000 : modélisation et simulation

Question à propos de la conception (2) : Au-delà des bonnes pratiques, une réflexion écologique ?

C. Production de l'habitat et de la ville durables

1. Les évolutions de la règlementation
   a. Les relations entre labels et règlementations
   b. La question du CO2
   c. Les promesses des lois et les raisons des contestations

Question à propos de la conception (3) : Qu'est-ce que la conception architecturale Exemples de conception

2. Mettre en mouvement les acteurs

Question à propos de la conception (4) : Problématiser pour distribuer la conception ?

D. Demain, quelles relations entre habitats et environnements ?

1. Question sociale, question urbaine, question environnementale
2. Les conséquences de la durabilité
3. Les appuis de la critique
4. Entre justifications et rapports de forces

Modalités d'évaluation :

Dès la première séance, des groupes seront formés. Une même commande leur sera formulée (type de programme d'action, de contraintes, etc.), afin que chaque groupe puisse, par un travail réalisé au début de chaque séance, proposer un document d'aide à la décision le plus pertinent possible, en justifiant ses choix. Les exposés des propositions auront lieu lors des deux dernières séances.

Bibliographie :

BIHOUIX P. avec JEANTET S. et DE SELVA C. (2022) *La Ville stationnaire. Comment mettre fin à l'étalement urbain ?*, Arles, Actes Sud, coll. « Domaine du possible ».

BOISSONADE J. (2011) « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, p.57-75

BRISEPIERRE G. (2019) « La transition énergétique dans le bâtiment : entre progrès technique et changement social, des synergies à trouver », *Revue des Mines*, https://gbrisepierre.fr/wp-content/uploads/2019/12/BRISEPIERRE-Revue-des-mines-TE-des-synergies-a-trouver-2019.pdf

CRITICAT (2013) *Dossier ville durable*, Numéro 11.

DEVAUX C. (2016) Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt ?, Revue française des affaires sociales, p.151-174.

FIJALKOW Y. & MARESCA B. (2019) « Normes de chauffe et transition énergétique : les transactions des habitants », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 27(4), p. 410-421.
RENAULD V. (2013) « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », *EspacesTemps.net*, Travaux, 25/03/2013, http://www.espacestemps.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/

7.4. Politique du Logement

Responsable
Corentin GREUEZ (corentin.greuez@gmail.com)

Objectifs
Le module de cours propose une analyse des politiques du logement et de l'habitat en France à travers leurs fondements historiques, leurs acteurs, leurs instruments et leurs évolutions récentes. Les étudiants seront amenés à comprendre les mécanismes de production, de financement et de régulation du logement, en portant une attention particulière au logement social, aux marchés immobiliers et aux politiques d'accès au logement. Le cours aborde également les enjeux contemporains que sont la crise de la production résidentielle, la rénovation énergétique, la sobriété foncière, la lutte contre le sans-abrisme et la mise en œuvre du Logement d'abord. Une attention spécifique est accordée aux territoires sous tension, notamment littoraux, confrontés à la pression foncière, aux résidences secondaires, aux meublés touristiques et aux effets du changement climatique.
Le cours privilégie une approche pédagogique active, alternant apports théoriques et mises en situation par l'intermédiaire d'activités participatives ou en faisant référence à des études de cas réels, dans le but de favoriser l'appropriation des notions abordées, de stimuler les échanges et de développer les capacités d'analyse des étudiants.

Plan
1. 1**Les fondamentaux** de la politique du logement en France : chaîne de production (foncier, financement, construction, gestion), grandes trajectoires historiques et cadre juridique (SRU, ALUR, ELAN, Climat & Résilience, Le Meur).
2. **Les acteurs du logement et de l'habitat,** leur positionnement (publics, privés et associatifs) de l'amont à l'aval (État et agences, collectivités et EPCI délégataires, bailleurs sociaux, Action Logement, Banque des Territoires, promoteurs, EPF, associations), leurs modèles économiques et leur restructuration en cours.
3. **Comprendre le fonctionnement des politiques en place** : de construction, de rénovation, d'accessibilité (incluant le logement social et le « logement d'abord ») et de régulation du marché immobilier (mécanismes de formation des loyers et des prix).
4. **Identifier et analyser les enjeux contemporains** : crise de la production, rénovation énergétique et sortie des passoires thermiques, ZAN et sobriété foncière, tensions spécifiques aux territoires littoraux (résidences secondaires, meublés touristiques, logement des saisonniers, recomposition du trait de côte).
5. **Séance d'évaluation**.

COMPÉTENCES VISÉES
Durant le module, les étudiants seront amenés à développer progressivement les compétences suivantes :
- **COMPRENDRE** : acquérir les concepts, repères historiques, cadres réglementaires et mécanismes qui structurent les politiques du logement et de l'habitat.
- **ECHANGER - ECOUTER** : participer activement aux discussions, confronter les points de vue et enrichir sa compréhension des enjeux à travers le débat et le travail collectif.
- **QUESTIONNER** : développer une posture réflexive et critique face aux discussions durant le cours, notamment sur les enjeux du logement, les dispositifs d'action publique et leurs effets sur les territoires et les populations.
- **ANALYSER** : mobiliser les connaissances acquises au cours du parcours universitaire, les expériences professionnelles et les observations personnelles pour éclairer les thématiques abordées, enrichir les échanges et porter un regard argumenté sur les enjeux du logement et de l'habitat.
- **DÉVELOPPER SA CRÉATIVITÉ ET PROPOSER** : pour les activités collectives et les évaluations.

Bibliographie

DRIANT, Jean-Claude, Dynamiques territoriales et politiques du logement, Avril 2026, Le Moniteur ;

- IHDEAL, Think Tank, site ressources de l'institut de recherche et de formation, https://idheal.fr/etudes-actions/etudes ;
- Politiquesdulogement.com, blog, https://politiquedulogement.com/ ;
- Fondation pour le Logement des Défavorisés, 30ème rapport annuel sur l'état du mal-logement en France, 2025 ;
- Union sociale pour l'habitat (USH), Rapports d'activité annuel (congrès HLM et chiffres clés du logement social), Juillet 2026 ;
- Cour des comptes, rapports thématiques (APL, loi SRU, politique de la ville, rénovation énergétique) ;
- Ressources ADULM – Observatoire Habitat-Habiter : https://www.adu-lille-metropole.org/observatoires/#habitat

Modalités d'évaluation

Session 1 (3h) :

- 2h : réalisation en groupe d'une note d'aide à la décision (5 pages maximum) portant sur les enjeux de l'habitat d'un territoire. À partir d'un diagnostic flash argumenté, les étudiants identifient les principaux défis locaux et formulent des recommandations opérationnelles à destination des acteurs publics ;
- 1h : présentation des notes par groupe.

7.5. Marchés publics

Responsables

Emilie PYNTE (emilie.pynte@cud.fr)
Philippe BEAURAIN (philippe.beaurain@univ-littoral.fr)

Objectifs

L'objectif du cours consiste à donner aux étudiants les clés pour comprendre ce qu'est la commande publique, en abordant le cadre général de la réglementation relative plus particulièrement aux marchés publics et ce, afin de pouvoir interagir avec des collègues dans le cadre d'un futur poste professionnel.

Plan

Le cours, articulé en 4 parties, traite successivement des fondamentaux de l'achat public (tels que les sources du droit et les grands principes applicables aux marchés publics) ; des différentes catégories et formes de marchés publics ; de la passation ainsi que de l'exécution des marchés publics.

Bibliographie *:*

Les sites suivants :
https://legifrance.gouv.fr/code de la commande publique qui permet d'accéder à la version en vigueur du texte ;
https://economie.gouv.fr/daj/commande publique qui permet d'accéder notamment à des conseils aux acheteurs publics en mettant à leur disposition des outils tels que des guides et des fiches techniques.

Modalités d'évaluation

Examen écrit (devoir sur table d'une durée d'1h30).

7.6. Urbanisme opérationnel

Responsable

Lucie LANNOY (lucie.lannoy@outlook.fr)

Objectifs

Etre en capacité de définir et de mettre en forme le projet territorial des collectivités locales.
Anticiper les dynamiques d'urbanisation en apportant aux élus locaux une aide à la décision politique ;

Planifier l'aménagement de l'espace
Mener une action foncière adéquate permettant la déclinaison opérationnelle du projet de territoire de la collectivité territoriale ;
Maîtriser la conduite des projets de renouvellement urbain.

Plan
Par « urbanisme opérationnel », on entend « opérations d'urbanisme », c'est-à-dire les occupations physiques du sol. Il convient de distinguer l'urbanisme opérationnel de l'urbanisme règlementaire, c'est-à-dire de la règle d'urbanisme. Il y a naturellement une interdépendance entre l'urbanisme opérationnel et l'urbanisme règlementaire puisque les décisions d'urbanisme opérationnel vont être prises en fonction de la règle.

Préambule : Rappel des principes fondamentaux de l'aménagement et de l'urbanisme et notamment du droit de l'urbanisme
1. Rappel des différents documents de référence en matière de planification et d'organisation de l'espace. La réglementation générale des sols ; L'articulation des principaux documents d'urbanisme
2. La maîtrise des différentes autorisations d'occupation des sols. Le certificat d'urbanisme ; Le permis de construire, permis de démolir et la déclaration préalable ; Le permis d'aménager
3. Le pilotage d'une opération d'aménagement urbain. Les mécanismes de l'aménagement ; La mobilisation du foncier ; Le régime des logements aidés ; Les lotissements, la division des sols et de l'espace ; La ZAC (Zone d'aménagement concertée) ; L'acquisition de la maîtrise foncière ; L'articulation du régime général et des procédures particulières.
4. La fiscalité de l'urbanisme et les montages financiers. Les régimes de taxe d'urbanisme ; Le financement de l'aménagement urbain
5. L'identification et l'utilisation des législations annexes
6. Les procédures contentieuses

Bibliographie
Savarit-Bourgeois Isabelle, 2016 (19e édition), *L'essentiel du droit de l'urbanisme*, 2022, Gualino, Carrés Rouge, 176 pages.

Modalités d'évaluation
Examen écrit

7.7. Gouvernance urbaine et participation

Responsables
Marie EVRARD (marie.evrard@ville-dunkerque.fr),
Alexis FAVRE-GILLY (alexis.favre-gilly@ville-dunkerque.fr)

Objectifs
- Maitriser les fondements théoriques et méthodologiques de la démocratie participative
- Connaitre les principales techniques d'animation des dispositifs de participation des habitants et savoir les mobiliser en cohérence avec les finalités poursuivies et typologies d'acteurs engagés dans le processus (élus, habitants, techniciens)
- Savoir construire et animer des stratégies de développement social et urbain locales (systèmes de gouvernance intégrée, outils de planification, prospective, évaluation…)
- Maitriser les fondements théoriques et empiriques de l'éducation populaire et savoir les mobiliser tout au long du processus démocratique
- Approche mettant en lien théorie et pratique.

Plan
I. Repères théoriques permettant d'appréhender l'exercice de la démocratie participative à l'aune des enjeux actuels : rapport à l'espace public, de la différence entre démocratie participative et démocratie représentative, participation

et transformation écologique, droit à l'information et à la participation, démocratie locale et participation réglementaire…

II. Repères théoriques relatifs à l'éducation populaire comme levier majeur de l'expression démocratique et de la participation des habitants ainsi qu'au développement social et urbain des territoires

III. Focus sur des dimensions spécifiques relatives au développement urbain (enjeux du handicap et de l'inclusion active, nouvelles normes environnementales pour l'aménagement de nouveaux équipements publics, approches participatives et d'éducation populaire spécifiques pour les populations les plus vulnérables…)

IV. En lien avec ces repères théoriques, des exemples concrets de stratégies déployées au niveau local et national :

V. Dunkerque : l'organisation territoriale de l'action publique et de la démocratie locale et participative, ses évolutions : quelques exemples

VI. Participation et aménagement du territoire

VII. Les différents acteurs de l'éducation populaire et du DSL-DSU : quelques exemples

VIII. Des outils concrets et opérationnels proposés pour un équilibre recherché entre maitrise des savoirs fondamentaux et des concepts et professionnalisation (modèles de conventionnements, cahiers des charges, AMO…)

Bibliographie

Transmise en début de cours.

Modalités d'évaluation

Devoir écrit (3h).

7.8. Évaluation des politiques publiques

Responsable

Christine DOBRONIAK (cdobroniak@portdedunkerque.fr)

Objectifs

Evaluer une politique publique, c'est juger de sa valeur au regard d'un ensemble de critères, en vue de l'améliorer et d'éclairer la prise de décision. L'évaluation se distingue du contrôle de la conformité légale et réglementaire, et de l'audit, tourné vers la maîtrise des risques. Cette pratique est promue depuis plus de 20 ans en France et au niveau international. Plusieurs méthodologies et modalités coexistent, en fonction des contextes et enjeux. S'appuyant sur des cas pratiques, le cours abordera les principes et méthodes d'évaluation des politiques publiques, les acteurs concernés et la conduite du processus liés à cette démarche. Les objectifs sont :

- Acquérir une connaissance théorique de l'évaluation des politiques publiques de ses pratiques,
- Comprendre son utilité et son utilisation,
- Développer les compétences méthodologiques.

Plan

Concepts-clés de la démarche d'évaluation : Définitions. Repères historiques et international. Fondements de l'évaluation. Critères. Temporalité.

Organisation de l'évaluation : Pilotage. Modalités. Questions évaluatives. Identifier les étapes de l'évaluation. Indicateurs. Collecte de données. Tableau de bord. Juger et formuler les recommandations. Diffusion et valorisation de l'évaluation.

Évaluation environnementale : Cadre juridique. ERC. Etude d'impact.

Approche ludique : études de cas concrets, mises en situation.

Échanges et confrontations à partir des situations de travail.

Bibliographie

Contrôle et évaluation de la gestion publique, enjeux contemporains et comparaisons internationales, D. Lamarque, Ed. Bruylant, 2016.

Analyse et pilotage des politiques publiques, P. Knoepfel, C. Larrue, F. Varone, JF. Savard, Presse de l'Université du Québec, 2015.

L'évaluation des politiques publiques : le développement d'une nouvelle culture, collection "profession cadre service public", P. Braconnier et G. Cauquil, CNDP/ESEN, 2010.

L'évaluation des politiques publiques, B. Perret, Ed. La découverte, 2010.
Manuel de l'évaluation des politiques publiques, D. Vollet, F. Hadjab, Ed. Quae, 2008.
Petit guide de l'évaluation des politiques publiques, Conseil scientifique de l'évaluation, Ed. La Documentation française, 1996.

Modalité d'évaluation
Note de participation
Minimum de de 2 QCM(s) en fin de chapitres cohérents
Examen final sur table : exercice de mise en situation (2 h)
Examen de seconde session : éléments de cours (1h)

UE 8 : Chercher et aider à la décision

8.1. Atelier II (1ère partie)

Responsable
Thomas WATTEZ (thomas.wattez@univ-littoral.fr)

Descriptif
Travail collectif en « mode projet » à partir d'une commande issue du monde professionnel ou de la recherche universitaire.

Plan
1. Première partie du travail jusqu'en décembre
2. Soutenance intermédiaire en décembre : état d'avancement et d'organisation, suites projetées
3. Soutenance finale en mars
4. Restitution des livrables corrigés et complets au commanditaire

Compétences visées
. Implication personnelle en situation de collaboration
. Rigueur et esprit de professionnalisme liés à la réponse à une commande réelle
. Être force de proposition

Bibliographie
Dépend du sujet.

Modalités d'évaluation
Évaluation à la soutenance finale sur le principe d'une note collective, possibilité d'individualisation de la note en cas de différence significative d'implication personnelle

8.2. Maîtrise d'ouvrage et projet de territoire

Responsable
Gaelle HOTTIN

Objectifs
Comprendre ce qu'est l'urbanisme opérationnel et une opération d'aménagement. Étude des acteurs, des procédures opérationnelles et de l'organisation d'une opération d'aménagement.

Compétences délivrées
Connaissances fondamentales en aménagement urbain et maîtrise d'ouvrage urbaine.
Outils financiers, opérationnels et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement.

Plan
Comprendre l'aménagement : qu'est-ce que l'urbanisme opérationnel ?
Analyse d'une opération d'aménagement complexe : un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU.
Partie 1 – la phase pré-opérationnelle de l'aménagement
L'initiative du projet ; Conduite de projet : choisir un mode de gouvernance et une ingénierie adaptée ; Les acteurs concourant à une opération d'aménagement ; La participation citoyenne ; Les études préalables ; L'analyse d'un parti pris d'aménagement, choix d'un scénario, définition d'une stratégie ; Les études connexes et complémentaires ; Le bilan d'aménagement et la recherche des financements ; Le phasage ; Réaliser ou faire réaliser l'opération ; La communication autour du projet, l'accompagnement au changement
Partie 2 – le montage opérationnel et juridique
La concertation préalable ; Le choix de la procédure : permis d'aménager, ZAC, PUP ; La maîtrise foncière ; Les règles d'urbanisme : PLU, OAP, CRAUP ; L'impact du projet sur l'environnement ; Etudes de maîtrise d'œuvre et marchés de travaux

Bibliographie
Droit de l'Urbanisme Mémentos LMD
Maîtrise d'ouvrage urbaine Jean Frébault Ed. Moniteur Coll. Ville Aménagement
Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques
http://www.miqcp.gouv.fr/images/Guides/documentPDF/GuideProjetUrbainWeb.pdf
Cahier pratique le Moniteur des travaux publics et du bâtiment : Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement
https://www.idrrim.com/ressources/publications/1/1720,Cahiers-Moniteur_Memento-et-Fiches-.pdf

Modalités d'évaluation
Examen écrit

8.3. Représentations du projet d'aménagement I

Responsable
Arthur Beaubois-Jude (a.beauboisjude@gmail.com)

Descriptif
Le projet d'aménagement est un objet de communication. L'argumentaire s'adresse à des publics variés : habitants, techniciens, commanditaires et personnels politiques. Pour gagner en intelligibilité auprès de chacun, il s'appuie sur des créations graphiques de synthèse ou de vulgarisation. Pour être pertinente, la représentation de données géographiques obéit à des règles spécifiques de sémiologie graphique, de transparence scientifique et d'honnêteté intellectuelle.
Plusieurs questions interviennent avant l'acte créatif : quel message, quels moyens (techniques, informationnels, humains), quelle échéance. Représenter un phénomène géographique pour une réponse à appel d'offres diffère de la préparation d'un médium pour une concertation publique.

Compétences visées
Choisir un mode de représentation adapté à un jeu de données et un public spécifique.
Maîtriser une chaîne d'outils (tableurs, SIG, logiciel graphique) pour produire un livrable dans des temps maîtrisés

Plan
- Étude de productions impactantes, sémiologie et design : qu'est-ce qui fonctionne ?
- La donnée : la trouver, la comprendre, la traiter et l'esthétiser.
- L'environnement logiciel et les contraintes techniques : choisir le bon outil
- Étude de cas : communication aux habitants
- Restitutions et critique collective
- Étude de cas : réponse à appel d'offres

Tous les cours seront accompagnés de travaux pratiques assurant l'autonomie de l'étudiant dans le parcours scientifique, technique et créatif.

Bibliographie & webographie
BERTIN, Jacques. Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes. Paris :
Gauthier-Villars, 1973.
BÉGUIN, Michèle et PUMAIN, Denise. La représentation des données géographiques :
Statistique et cartographie. 4e éd. Malakoff : Armand Colin, 2023.
FIELD, Kenneth. Cartography. Redlands : Esri Press, 2018.
mapsdesign.tumblr.com/
informationisbeautifulawards.com/showcase

instagram.com/act.of.mapping

Modalités d'évaluation
Session 1 : Étude de cas en individuel (3h)

8.4. Préparation aux concours de la fonction publique territoriale

Responsable
Séverine FRERE (severine.frere@univ-littoral.fr)
Amélie JACOB (amelie.jacob@univ-littoral.fr)

Objectifs
Etre capable de se présenter à des concours de catégorie A (bac +3et bac +5) de la fonction publique territoriale.
Préparation du concours d'Attaché territorial.
Épreuves préparées :
Pratique de la dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales
Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier,
Préparation à l'épreuve orale devant jury de mise en situation professionnelle.

Compétences délivrées :
Analyse et synthèse de documents
Problématisation d'un sujet
Lecture analytique et sélective de documents
Qualités rédactionnelles
Expression orale

Plan
Les différents cours et interventions portent à la fois sur la méthodologie spécifique à chaque épreuve de concours et sur des exercices d'entraînement à partir d'annales de concours.

Bibliographie
Références bibliographiques données en cours

Modalités d'évaluation
Note de synthèse (4h).

8.5. Projet Professionnel Personnel #5

Responsable
Kristina MARTINSH – (kristina.martinsh@univ-littoral.fr)

Descriptif
Ce cours s'inscrit dans la continuité du module projet personnel et professionnel, en M2 il vise l'accompagnement des étudiants dans la construction de leur insertion professionnelle. Le module repose sur une pédagogie active et collective : les étudiants participent directement à l'organisation, événements structurants du parcours (Journée Premier Emploi, voyage d'études) qui leur permettent de rencontrer les acteurs du secteur de l'aménagement, de développer leur réseau professionnel et d'affiner leur projet de carrière.

Objectifs :
• Constituer son réseau professionnel : rencontrer les acteurs de l'aménagement en participant à l'organisation de différents événements (Journée Premier Emploi, voyage d'études, …).

Plan
Le module se déroule en 5 séances de 3 heures réparties sur l'année universitaire, pour un total de 15 heures.

Compétences visées
- Savoir repérer les professionnels, institutions et entreprises pertinentes dans le secteur de l'aménagement.
- Maîtriser les techniques de prise de contact (mails, LinkedIn, réseaux sociaux, événements).
- Appliquer les connaissances en gestion de projet.
- Maîtriser le travail en équipe et la communication efficace.
- Identifier et mobiliser les moyens (humains, matériels) nécessaires.
- Savoir présenter son projet.
- Produire des CV, lettres de motivation, mails adaptés au secteur.
- Analyser des offres et préparer les entretiens.
- Analyser et résoudre des problèmes (logistique, gestion des imprévus, etc.).

Bibliographie

- Le Réseautage efficace (Olivier Zara, Eyrolles 2020)
- Réussir ses entretiens d'embauche (Bernard Marty, Studyrama 2021).
- Pro en Gestion de Projet: 60 outils et 14 plans d'Action (DUNOD,2024)

Modalités d'évaluation
- Nombre d'anciens et professionnels présents (JPE)
- Nombre de structures rencontrées et de sites visités (Voyage d'études)
- La réflexivité du choix du sujet (Voyage d'études)
- Répartition des taches
- Respect du retro planning
- Satisfaction des participants (JPE)
- Utilisation et adaptation des outils mis à disposition (JPE)
- Réalisation des missions confiées
- Participation aux réunions avec l'enseignant référent
- Evaluation du rapport écrit et présentation orale :
- Qualité du support (diaporama ou rapport)
- Qualité de l'expression écrite ou orale
- Description du déroulement général de l'action
- Retour réflexif sur l'action (possibilité d'utiliser la fiche PPP Gestion du projet PPP : « Je fais mon bilan », « Expériences de formation », « Travaux personnels »)

8.6. Séminaire : préparation au voyage d'étude

Responsable
Thomas WATTEZ (thomas.wattez@univ-littoral.fr)

Descriptif
Ce séminaire vise à préparer les étudiants au voyage d'étude en développant en amont leur acculturation à la destination à travers la connaissance théorique du contexte local, l'appréhension des pratiques professionnelles, des sujets spécifiques qui seront rencontrés sur place. Cela passe par la consolidation d'un fonds documentaire (tous types de médias), le recueil dé témoignage, la création d'un réseau professionnel.

Plan
1. Étude du contexte local, des pratiques professionnelles et identification des sujets à appréhender sur place
2. Création du fonds documentaire et des outils de visite
3. Création du réseau professionnels

Compétences visées
. Travail en « mode mission », implication personnelle et collaboration en équipe
. Préparation et organisation d'une mission de terrain
. Compréhension et analyse préparatoire

Bibliographie
Dépend du sujet

Modalités d'évaluation
Évaluation conjointe avec PPP5.
Rendu collectif : mémoire préparatoire au voyage d'étude + Fiche individuelle.

UE 9 : Lansad

Preparing a Briefing Document

Informations générales	Mention : ECONOMIE GESTION	Parcours : PAUL, EGEDD
	Année : M2	Semestre : S9
	Nom des ressources impliquées dans la SAÉ : L'aménagement et la gestion durable des territoires : politiques et dynamiques urbaines, adaptation des espaces littoraux au changement climatique d'une part ; transition énergétique, économie et gestion de l'environnement d'autre part	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAÉ : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 2
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAÉ : Michel Louvet, Guillaume Cappelle
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAÉ
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants
	Description de la SAÉ :	- Rédaction d'un abstract (master recherche) ou d'une note de synthèse (master pro) à partir de travaux de recherche préliminaires - Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale. - Préparation au Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), niveau C1

CONSIGNES - SCENARIO	Objectifs de la SAÉ et lien avec le référentiel de compétences	**Compétence :** - C03 Mettre en oeuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B2+)
		Famille.s de situation.s Extraire les informations essentielles et écarter les redondances tout en restant strictement fidèle aux documents fournis (interdiction d'ajouter des connaissances personnelles ou un avis critique). Regrouper les idées fortes issues d'un ou plusieurs documents par grands axes logiques au sein d'un plan structuré (souvent en deux parties et deux sous-parties). Utiliser un style direct, sobre et objectif avec des phrases courtes, sans adopter de position personnelle.
		Niveau de développement : Niveau B2+ du CECRL
	Résultat :	Livrables attendus : - Participation à une table ronde (PLO) en lien avec le sujet de l'abstract / de la note de synthèse (durée : 10 min.) - Rédaction d'un abstract ou d'une note de synthèse (PLE), d'environ 300 mots dans un registre soutenu Production écrite - Portfolio individuel reflétant un minimum de 8h de travail personnel : réflexion sur les documents de la SAÉ et analyse de la progression de l'apprenant
		Date de remise du livrable : séance 5

Soutien et évaluation	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

SEMESTRE 10

UE10 : Professionnaliser

10.1. Atelier II (2ème partie)

Suite et fin de l'atelier débuté au 1er semestre.

10.2. Interprétation des données produites en atelier

Responsable
Thomas WATTEZ (thomas.wattez@univ-littoral.fr)

Descriptif
Quelques séances qui permettent de prendre du recul sur le travail de fond de l'atelier autour de l'interprétation des données. L'objectif est de structurer une réflexion ciblée sur l'interprétation des données issues de la première phase d'atelier, le diagnostic de territoire ou de site pour les articuler aux recommandations/propositions dans une logique « opérationnelle ».

Plan
1. Résultat du diagnostic VS problématique : le champ d'interprétation
2. Objectifs opérationnels : faire le choix du niveau et des modes d'interprétation et de représentation

Compétences visées
Mener une réflexion sur la pertinence du traitement des données issues de diagnostic

Modalités d'évaluation
Évaluation sur une soutenance méthodologique en binôme

10.3. Représentations du projet d'aménagement II

Suite et fin de l'atelier débuté au 1er semestre.

10.4. Méthodologie de projet

Responsable
Christine DOBRONIAK (cdobroniak@portdedunkerque.fr)

Objectifs
La gestion de projet est une démarche qui vise à organiser du début à la fin le bon déroulement d'un projet. Les objectifs sont : Comprendre la notion de projet et de méthodologie de projet ; Identifier les tâches et acteurs d'un projet ; Appréhender les outils et les méthodes de la gestion de projet ; Déployer différents outils pour mener à bien un projet.

Plan
Le cours apportera les éléments pour concevoir, développer, réaliser et assurer le suivi d'un projet.
Concepts-clés de la démarche projet : Historique. Caractéristiques d'un projet. Différence entre management et conduite de projet. Typologie des projets. Cycle de vie d'un projet. Composantes et acteurs. Rédaction du cahier des charges et la contractualisation des objectifs. SWOT, PDCA, 5W… Outil pratique : construire une mindmap

Définition du contenu du projet et des ressources nécessaires à sa réalisation : Déterminer les phases et étapes-clés du projet. Définir les livrables. Identifier les tâches du projet. Recenser les ressources disponibles et à rechercher pour chaque tâche. Construire un organigramme de tâches. Établir le budget prévisionnel du projet. Outil pratique : définir les risques d'un projet.
Organisation et animation du projet : Constituer l'équipe projet. Répartir les rôles entre participants et pilote du projet. Définir les procédures de prise de décision. Préparer les différentes étapes d'une réunion de projet et ses conditions de mise en œuvre (animation, procédures de prise de décision). Susciter et entretenir l'implication de l'équipe. Outil pratique: animer une réunion
Pilotage et suivi du projet : Établir un planning. Méthode PERT et diagramme de GANTT. Contrôler le déroulement du projet avec un tableau de suivi. Maîtrise de l'avancement et reporting. Gérer les risques éventuels liés au projet et intégrer aléas et changements. Constituer la documentation du projet. Clôturer du projet. Outil pratique : construire une planification avec un logiciel dédié

Méthodes pédagogiques
Approche ludique : études de cas concrets, mises en situation.
Échanges et confrontations à partir des situations de travail.

Bibliographie :
La boite à outils du chef de projet : 74 outils et méthodes, Ed. Dunod, 2017.
La boite à outils de la créativité : 71 outils et méthodes, Ed. Dunod, 2016.
Manager une équipe projet : l'humain au cœur de la performance, T. Picq, Ed. Dunod, 2016
Le kit du chef de projet, H. Marchat, Ed. Eyrolles, 2015.
La gestion de projet pour les nuls, Ed. pour les nuls, 2011.
La gestion de projet, R. Buttric, Ed. Pearson, 2012.
La gestion de projet, S. Fernandes, Ed. Vuibert, 2013.

Modalités d'examen :
Bonus de participation en cours ; Minimum de 2 QCM(s) en fin de chapitres cohérents
Minimum 1 Exercice d'application d'outil collaboratif numérique
Examen final sur table : exercice de mise en situation
Session 2 : éléments de cours

10.5. Cas pratiques : prospective et scenarii d'adaptation

Responsable
Xenia PHILIPENKO (xenia.philippenko@univ-littoral.fr)

Descriptif
Ce cours permet une application concrète des connaissances acquises sur l'adaptation en 1 e année de Master à travers l'élaboration par les étudiants de scénarii d'adaptation.

Plan
Une première partie vise à bien comprendre comment les projections du GIEC sont construites et appliqués dans les outils nationaux en France (modélisations physiques du changement climatique et scénarios socio-économiques). Cette partie donnera également les dernières avancées scientifiques sur le climat (notions d'overshoot, de tipping points, etc). Une seconde partie présentera les différentes méthodologies de scénarii d'adaptation existantes au niveau international, en se concentrant plus spécifiquement sur celles dérivées des chemins d'adaptation (Adaptation Pathways). Enfin, la majeure partie de l'unité sera consacrée à la production par les étudiants de scénarios d'adaptation sur un à cinq cas d'études.

Compétences visées
Approfondir les notions et connaissances sur l'adaptation vues en première année de master. Comprendre la construction scientifique d'une modélisation climatique, d'une projection socio-économique et d'un scénario d'adaptation. Savoir construire de façon autonome un scénario d'adaptation solide méthodologiquement.

Bibliographie

Haasnoot, M., Di Fant, V., Kwakkel, J. H., & Lawrence, J. (2024). Lessons from a decade of adaptive pathways studies for climate adaptation. Global Environmental Change, 88, Article 102907. https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2024.102907

Magnan, A.K., Schipper, E.L.F. & Duvat, V.K.E. (2020). Frontiers in Climate Change Adaptation Science: Advancing Guidelines to Design Adaptation Pathways. Curr Clim Change Rep 6, 166–177. https://doi.org/10.1007/s40641-020-00166-8

Haasnoot, M., Brown, S., Scussolini, P., Jimenez, J. A., Vafeidis, A. T., & Nicholls, R. J. (2019). Generic adaptation pathways for coastal archetypes under uncertain sea-level rise. Environmental Research Communications, 1(7), Article 071006. https://doi.org/10.1088/2515-7620/ab1871

Perherin, C., & Tarrit, R. (2026). Élaboration d'une trajectoire d'adaptation aux risques littoraux. Analyse
bibliographique et recommandations (Rapport d'étude). Cerema ; Ministère de la Transition Écologique. https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/615982/elaboration-d-une-trajectoire-d-adaptation-aux-risques-littoraux-analyse-bibliographique-et-recomman

ADEME. (2019). Construire des trajectoires d'adaptation au changement climatique du territoire : Guide méthodologique - TACCT (Collection Clés pour Agir)[cite: 1]. Agence de la transition écologique[cite: 1]. https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/1165-construire-des-trajectoires-d-adaptation-au-changement-climatique-du-territoire-9791029713750.html [cite: 1]

IPCC, 2023. Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, pp. 35-115, doi: 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647. https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/

Modalités d'évaluation

Production en groupe de scénarii d'adaptation. Devoir sur table éventuel en fonction de l'avancement des étudiants.

10.6. Enjeux méthodologiques du mémoire et IA

Responsable

Jérôme BOISSONADE (jerome.boissonade@univ-littoral.fr)

Objectifs

Le cours part des expériences d'utilisation des intelligences artificielles génératives par les étudiant·e·s pour aborder différentes questions que posent ces supposés "outils" à notre service. Au-delà des effets délétères pour la planète et les populations, nous interrogerons nos manières de travailler avec et de la manière dont ces IA génératives renforcent les inégalités sociales et de comment l'on pourrait "travailler contre" l'IA.

Plan du cours

A. Chat GPT est-il juste un outil ?

1. Qu'est-ce qui a rendu possible l'IA ?
2. Est-ce l'utilité qui donne sens à nos pratiques ?

B. Qui écrit ?

1. Face à la corrélation, l'importance de la causalité
2. Une nouvelle écriture collaborative
3. IA générative et capital culturel
4. IA générative et inégalités sociales

C. Que doit-on apprendre concernant l'IA générative ?

1. L'essor des modèles basés sur les transformateurs (ou "transformeurs")
2. Le prompt engineering ou "ingénierie rapide"
3. Développer un esprit critique face à l'IA pour agir mieux

Bibliographie :

BENBOUZID B. (2025) « Écrire à l'université à l'heure des IA génératives : égalité instrumentale, inégalité structurelle », revue en ligne AOC, https://aoc.media/analyse/2025/05/07/ecrire-a-luniversite-a-lheure-des-ia-generatives-egalite-instrumentale-inegalite-structurelle-2-2/
DEJARDIN C. (2025) A quoi bon encore apprendre ?, Paris, Tracts, Gallimard
LEFEBVRE O. (2025) « "ChatGPT, c'est juste un outil !" : les impensés de la vision instrumentale de la technique », Terrestres, revue en ligne, https://www.terrestres.org/2025/06/28/chatgpt-cest-juste-un-outil/
POULAIN H., écrit avec FERNANDEZ L., GOETZ J. et CASILLI A. (2025) Les sacrifiés de l'IA, documentaire diffusé par France 2, https://tube-education-physique-et-sportive.apps.education.fr/w/jPHBBL4P5faBPzqVZUJfuM

Modalités d'évaluation :
Non évalué

10.7. Stage de 5 à 6 mois

Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

"De manière exceptionnelle et après accord avec la direction du Master, le stage pourra s'effectuer à d'autres dates que celles indiquées et sur d'autres modalités qu'une présence à temps plein dans la structure".

La durée minimale obligatoire du stage est de **5 mois**.

Les dépôts de mémoires se font sur MOODLE aux dates indiquées sur le calendrier page 4

Guide méthodologique succinct pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit obligatoirement se présenter de la manière suivante :

Le mémoire fait **maximum 40 pages** (bibliographie et annexes non-comprises), avec un **texte justifié, en Times New Roman, 12, interligne simple ou 1,15**.

1. **Page de couverture avec :**
   - Université du Littoral Côte d'Opale + Logo
   - Master 1 *Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral*
   - Année universitaire
   - Le titre du mémoire
   - Le prénom et le NOM de l'étudiant(e)
   - Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »
   - Maître de stage : Prénom et nom du maître de stage
   - Sous la direction de : « Prénom et Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »
2. **Déclaration de l'utilisation de l'IA**
   Voir ci-dessous

Remerciements.
Sommaire.
Brève présentation de la structure d'accueil et des missions effectuées.
Cœur du mémoire organisé selon les parties suivantes :

1. **Introduction** (5 pages min.) comprenant état de l'art, problématique, méthodologie et plan.
2. **Enquête** (15 pages min.) correspondant au développement empirique du travail.
3. **Conclusion** (5 pages min.) apportant une synthèse des résultats de l'enquête et une réponse à la problématique, un retour réflexif (apports et limites) et des recommandations pour la structure.

Bibliographie

Les références, citées dans le mémoire, sont classées par ordre alphabétique d'auteur.

Pour un livre : date, titre (en italique), lieu et nom de l'éditeur.

Ex. : MENGER P.-M. (2002) *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil**.**

Pour un article : date, titre (entre guillemets), nom de la revue (en italique), numéro et pages.

Ex. : DURKHEIM E. (1914) « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.

Pour les sites internet : Auteur, titre du document, site web, lien de la page et date de consultation.

Annexes (en option)

Y sont intégrés les documents (tableaux, photographies, cartes, etc.) utiles pour la compréhension de l'analyse mais trop volumineux pour figurer dans le corps du texte. Les éventuelles grille d'entretien/d'observation/questionnaire doivent y figurer.

Elles sont numérotées (Annexe 1,…), paginées (la pagination du mémoire continue) et surtout doivent être évoquées dans le corps du mémoire. Par ex. : « (voir tableau complet en Annexe 3, p.98) ». Si une annexe n'est pas citée dans le corps du mémoire, c'est qu'elle est inutile.

Quatrième de couverture (dos du mémoire) avec :

- Un résumé en français d'au moins dix lignes et cinq mots clefs ;
- Un résumé en anglais d'au moins dix lignes et cinq mots clefs.

Autres consignes à respecter dans la rédaction du mémoire :

Titre du mémoire : il doit exprimer clairement la thématique du mémoire (ce n'est pas à une question).

Niveaux de titres : utiliser une hiérarchisation simple et cohérente : « 1. », « 1.1. », « 1.1.1. »

Faire des transitions : les parties doivent être reliées entre elles pour assurer la cohérence du texte.

Organiser le texte en paragraphes équilibrés (il ne doit pas y avoir 10 paragraphes sur une même page, de même qu'un paragraphe ne doit pas faire 2 pages). Adopter la règle : 1 paragraphe = 1 idée.
Faire attention à **la clarté et à la concision des phrases.**

Les citations sont mises **entre guillemets** et **référencées**. **Recopier des phrases ou idées sans citer les sources correspond à du plagiat, pratique considérée comme une forme de tricherie aux examens.**
Pour faire **référence à ces citations :** indiquer dans une parenthèse, juste après les guillemets, nom de l'auteur, année de publication et numéro de la page. Par ex. : (Alvergne et Taulelle, 2002, p.45).
Il n'est pas nécessaire d'indiquer le numéro de page pour faire référence à un travail que l'on ne cite pas directement. Par ex. : (Alvergne et Taulelle, 2002).

Tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies, etc. doivent **avoir un titre et une source**.
Comme pour les citations, ils viennent illustrer la réflexion et l'analyse, mais ne la remplacent pas. Il convient de les discuter. Ils ne doivent pas prendre trop de place dans le texte. Autrement, ils sont placés en annexe.

Les **nombres** s'écrivent en chiffres pour les dates, taux, mesures et heures (le 15 août 2016, à 14 heures 30, 38%, etc.) et en lettres pour les âges, distances, durées et quantités (trente ans, vingt-et-un kilomètres, etc.).

Si des **sigles/acronymes** sont utilisés, il est nécessaire de faire un **glossaire**.

Il faut **ABSOLUMENT relire le mémoire** pour éliminer les fautes d'orthographe ou de syntaxe**. Dix fautes entraîneront automatiquement la perte d'un point de la note.**

Soutenance

Elle dure 1 heure, dont **15 min de présentation** par l'étudiant à l'aide d'un Powerpoint, suivi d'un temps d'échange avec le jury. Le tuteur entreprise peut participer à la soutenance. **La qualité du diaporama et surtout de la présentation orale sont des éléments essentiels de l'évaluation.**

La soutenance est soit **entièrement en présentiel** soit **entièrement en visio-conférence** (si un des membres du jury le demande).

Déclaration concernant l'utilisation des outils d'IA dans le mémoire

Nous reconnaissons que les outils d'IA peuvent être des aides précieuses lors du travail de mémoire de Master, mais ils ne sont pas infaillibles. N'oubliez pas que la transparence favorise la confiance et que reconnaître le rôle de l'IA renforce la crédibilité de votre travail.

Par conséquent, lorsque vous décidez d'utiliser un tel outil, vous devez respecter les principes suivants d'utilisation responsable de l'IA.

1. Évaluation critique :

o Nous avons évalué de manière critique les résultats générés par l'IA, en veillant à leur alignement avec

nos objectifs de recherche.

o Toutes les modifications ou corrections ont été apportées en fonction de notre expertise et connaissance du domaine.

2. Transparence :

o Nous reconnaissons l'utilisation de [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] de manière transparente, en soulignant qu'il a contribué à notre travail mais n'a pas remplacé le jugement humain.

o Notre engagement en matière de transparence garantit l'intégrité de cette thèse.

3. Considérations éthiques :

o Nous avons activement surveillé les biais ou les conséquences imprévues introduits par l'outil d'IA.

o Notre responsabilité éthique a guidé nos décisions tout au long du processus de recherche.

Déclaration en cas de non utilisation :

Lors de la préparation de ce mémoire Master, le ou les auteurs déclarent qu'ils n'ont utilisé à aucun moment l'Intelligence artificielle pour l'écriture de leur mémoire.

Date signature :

Déclaration admissible en cas d'utilisation :

Lors de la préparation de ce mémoire, le ou les auteurs ont utilisé ChatGPT dans le but suivant :

1. **Paraphrase et reformulation :** l'outil d'IA a été utilisé pour reformuler et paraphraser le texte afin d'améliorer la clarté et la lisibilité, garantissant ainsi que le contenu était efficacement communiqué tout en conservant le sens original.

2. **Vérification orthographique et grammaticale** : l'outil d'IA a été utilisé pour vérifier et corriger les erreurs d'orthographe et de grammaire.

Après avoir utilisé ChatGPT (OpenAI), le ou les auteurs ont soigneusement examiné et modifié le contenu produit par l'outil. Nous assumons l'entière responsabilité du contenu final présenté dans cette thèse.

En signant cette déclaration, nous affirmons que le contenu de ce mémoire de maîtrise reflète notre travail original, augmenté par l'utilisation responsable de l'IA.

Date : Signature :

Toute autre utilisation de l'IA est proscrite.

10.8. Initiation à la recherche (commun EGEDD)

Responsable
Jérôme BOISSONADE (jerome.boissonade@univ-littoral.fr)

Descriptif

Objectifs :
L'objectif de ce cours est de donner un aperçu des questions qui traversent le travail de recherche en sciences humaines et sociales. Il vise donc à clarifier les grandes questions épistémologiques et les enjeux méthodologiques des SHS, tout en articulant théorie, posture de recherche et pratiques concrètes.
Les séances combineront différentes méthodes (cours magistral, analyse d'articles, vidéos, audio, fabrication d'une problématique, travail avec l'IA, évaluation d'un projet de thèse, interventions de doctorant.es, jeu de rôle, etc.) pour que les étudiant·es puissent s'approprier ces questions, même si iels ne se destinent pas à entreprendre une thèse.

Plan du cours :
Introduction générale
1. Le travail scientifique : enquêter, décrire, interpréter, transmettre
a. Comment produire des données en SHS ?
b. Observer ou intervenir ?
c. Décrire ou interpréter ?
d. À qui parle-t-on ? Pour qui écrit-on ?
e. Comment écrire la recherche ?
2. Les questions fondatrices de la connaissance
a. Qu'est-ce que connaître ? (vérité, croyance, justification)
b. Qu'est-ce qui est réel ? (ontologie implicite des recherches)
c. Peut-on connaître objectivement ? (subjectivité, neutralité, biais)
3. Faire des sciences sociales : fondements et évolutions
a. La construction historique des sciences sociales
1) Comment a évolué la pratique scientifique ?
2) Quelles sont aujourd'hui, les manières d'étudier l'activité humaine ?
b. Approches contemporaines des sciences sociales
1) Quel rôle jouent les disciplines ?
2) Peut-on croiser plusieurs manières de faire de la science ?
4. L'importance des méthodes
a. Vérifier une connaissance : falsifiabilité, reproductibilité
b. Construire un problème de recherche
c. Sciences de la nature vs. sciences sociales
d. Savoirs experts et profanes
5. Quelques conseils pratiques
Conclusion – Devenir chercheur·e : entre rigueur et réflexivité

Bibliographie :
ANGEON V. et al. (2006) « Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français », Espaces et sociétés, 2006/1 n° 124-125, p.55-71.
BACHELARD G. (1967) La Formation de l'esprit scientifique, Paris, 5e édition, Librairie philosophique J. Vrin.
BERGER P. et al. (2022) La Construction sociale de la réalité, Paris, Armand Colin. « Sociologia ».
CALENGE P. (2006) « Les dynamiques spatiales de la production de biens culturels sous les effets de la mondialisation », Espaces et sociétés, 2006/1 n° 124-125, p.33-54.

CALLON M. (1986) « Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », L'Année sociologique, vol. 36, p. 169–208.
DESPRET V. (2012) Que diraient les animaux, si... on leur posait les bonnes questions ?, Paris, La Découverte, coll. « Les Empêcheurs de penser en rond ».
EBANG L. (2013) La Logique de l'enquête en science sociale. Sortir d'une méthodologie du mimétisme expérimental, Paris, Connaissances et Savoirs, coll. « Sciences humaines et sociales ».
GARCIA G. et al. (2010) « Étudier les rapports des citoyens à l'Europe à partir d'entretiens collectifs : Une illustration des problèmes de la comparaison internationale en méthodologie qualitative », Revue internationale de politique comparée, 2010/1 Vol. 17, p.131-163.
GROSSETTI M. (2022) Matière sociale. Esquisse d'une ontologie pour les sciences sociales, Paris, Hermann, coll. « Métaphysique et Sciences ».
GUINCHARD C. (2016) « Observation photographique : disqualification et requalification de l'espace et des personnes », Espaces et sociétés, 2016/1 n° 164-165, p.67-84.
GUIONNET C. et RETIF S. (dir.) (2015) Exploiter les difficultés méthodologiques. Une ressource pour l'analyse en sciences sociales, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des Sociétés ».
LANDAUER P. et al. (2007) « Les Courtillières, cité ordinaire, histoire singulière ? » Espaces et sociétés, 2007/3 n° 130, p.71-85.
LATOUR B. (2001) Le métier de chercheur : Regard d'un anthropologue. Versailles, Éditions Quæ. « Sciences en questions ».
LATOUR B. (2001) « Nouvelles règles de la méthode scientifique ». Revue Projet, 2001/4 n° 268, p.91-100.
LE TEXIER T. (2018) Histoire d'un mensonge. Enquête sur l'expérience de Stanford, Paris, Zones.
LIVIAN Y. (2015) Initiation à la méthodologie de recherche en SHS, halshs-01102083
MAIDON S. (2024) « Recherche-création, recherche et création : quel enseignement, quelles méthodologies ? », Marges, 2024/2 n° 39, p.150-164.
NAMIAN D. et al. (2016) « Reconnaître les "zones grises" de l'observation : du trouble à la vigilance ethnographique », Espaces et sociétés, 2016/1 n° 164-165, p.19-32.
OLIVIER DE SARDAN J-P. (1995) « La politique du terrain », Enquête, http://journals.openedition.org/enquete/263 ; DOI : https://doi.org/10.4000/enquete.263
PAILLOUX A-L. (2019) « Une enquête ethnographique multi-située du militantisme pour la décroissance en France et au Québec », Espaces et sociétés, 2019/3 n° 178, p.21-37.
PINSON D. (2016) « L'habitat, relevé et révélé par le dessin : observer l'espace construit et son appropriation », Espaces et sociétés, 2016/1 n° 164-165, p.49-66.

Modalités d'évaluation

Proposition d'un projet de thèse (une feuille).

6. Modalités de contrôle des connaissances

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1ère année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.
Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. La capacité d'accueil du Master 1 et du Master 2 PAUL sont de 25 étudiants.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).
- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.
Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
Des modifications sont possibles si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
Publicité : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.
Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation :

- Au sein d'un parcours de formation**, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée
- Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). La seule note **éliminatoire** est la note du mémoire pour lequel l'étudiant devra avoir au moins la note de 9/20 (Tout étudiant ayant obtenu une note inférieure à 9/20 au mémoire ne pourra valider son année).

- **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE**).
  Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.
- **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**
  Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

	Semestre 1 et Semestre 2		
Évaluation Initiale (session 1)	Épreuve passée OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2ème chance			
Épreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Évaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant…) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de

l'enseignement.
La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.
Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.
La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »
Les résultats (admis, ajourné*)* sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.
S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).
S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement.
Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

***L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.*
Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.
L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.
Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical
La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens
Retard
Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.
En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée
Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne…).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde session (session 2).
- un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
  - ➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
  - ➡ Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).
La 1ère année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).
La 2ème année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Article 16
"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.
Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :
- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.
Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.
Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) :
Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.
Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.
Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.
Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.
Epreuves de substitution proposée par la formation.
Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap :
Respect des textes réglementaires visés plus haut.
Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.
La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.
Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié :
Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.
Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.
Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.
Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »
Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).
Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles
(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité
La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.
L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.
L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Catalogue des bonus

L'ULCO valorise l'engagement de ses étudiants dans les activités sportives, culturelles, professionnelles ou visant à approfondir ses connaissances, en attribuant des notes bonus.

Un catalogue présente les activités proposées entre autres par les services d'appui à la vie étudiante de l'ULCO et pouvant donner lieu à l'attribution d'une note bonus.

Modalités d'attribution du bonus :

- Il se traduit par une note sur 20.
- Il s'applique 1 fois par semestre dans une UE identifiée par la formation.
- Il est égal à 3% du total de la note de l'UE contenant le bonus, soit au maximum 0,6 points (20×3% = 0,6) pour cette UE.
- Les notes égales ou inférieures à 10 ne sont pas prises en compte.
- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, la meilleure des notes est conservée.

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur https://moncampus.ulco.fr/.

Aides financières pour les frais liés aux stages

Le CROUS et l'Université peuvent dans certains cas accompagner les étudiants en difficulté devant les frais liés aux stages. Ces aides sont sur critères sociaux et il faut vous rapprocher de nos assistantes sociales qui vous indiqueront si vous êtes éligible. Dans la positive, elles vous guideront dans la constitution du dossier de demande d'aide.

Le contact de nos assistantes sociales est sur cette page : https://www.univ-littoral.fr/campus/aides-et-ressources/aides-financieres/

Aides pour un séjour Erasmus

Vous avez la possibilité de réaliser une mobilité d'études dans une université européenne partenaire de l'ULCO. Le Master EGEDD a développé spécifique trois partenariats :

- un partenariat avec l'Université de Namur en Belgique (renseignements : Daniel DE WOLF),
- un partenariat avec l'Université de Louvain en Belgique (renseignements : Daniel DE WOLF),
- un partenariat avec l'Université de Valencia en Espagne (renseignements : Iratxe CALVO).

Tous les renseignements peuvent être obtenus sur le site de l'université : https://www.univ-littoral.fr/faq-mobilite-detudes-a-linternational/

Aides financières:
Des difficultés sociales, financières, besoin d'aide pour lancer ton asso' étudiante, besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études ?

CROUS, CAF à https://mdedk.univ-littoral.fr/aide/aides-financieres
Recrutement étudiant à https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr
Offres de stage et alternance à https://www.jobteaser.com/fr/job-offers?locale=fr

Association étudiante à https://www.univ-littoral.fr/